

## **Syndicat National Unitaire**

des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC

Section des Alpes de Haute Provence

Appt 202, les Hauts de Clubières, 04600 Saint-Auban tél : 04 92 62 64 72 fax : 04 92 32 56 33 snu04@snuipp.fr



F.S.U.

## Refondation de l'école de la République

Le SNUipp04 estime indispensable la nécessité de refonder l'école et ce dans le but de construire une société plus juste. C'est un chantier qu'il prend donc très au sérieux. C'est pour cela qu'il intervient à tous les niveaux pour faire valoir les positions qu'il estime essentielles pour une réforme réussie.

Notre inquiétude est vive. En effet notre conviction est que le choix gouvernemental d'entamer un chantier de refondation par le biais des rythmes scolaires est une erreur extrêmement grave. C'est un sujet qui divise au lieu de fédérer, qui plombe la situation au lieu de la dynamiser.

Il serait inadmissible que la réforme génère de nouvelles inégalités en matière d'offre éducative en faisant porter son coût sur les collectivités, ou sur les parents. Il est indispensable aujourd'hui de donner des moyens pour l'éducation populaire, en termes de mise à disposition d'enseignants notamment, car elle doit être un partenaire privilégié dans l'articulation entre les temps scolaire et périscolaire.

Nous persistons sur l'importance à donner au préalable au rôle des RASED, aux programmes, à la baisse des effectifs dans les classes, à l'évaluation des élèves, au lien avec les familles, aux conditions d'exercice du métier, au fonctionnement de la direction de l'école, à la formation continue, à la reconnaissance du personnel non enseignant.

Le SNUipp-FSU est fermement opposé à la semaine de 4 jours instituée par le décret Darcos de 2008 avec ses journées alourdies par l'aide personnalisée. Il n'est pas pour autant favorable au décret actuel sur l'aménagement des temps scolaires. Celui-ci est inacceptable : il allège de manière insuffisante la journée scolaire et il n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous, écarte les conseils d'école du processus de modification des rythmes. En l'état il n'offre aucune garantie d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et la réussite de tous. Le SNUipp-FSU réclame le retrait du décret sur les rythmes scolaires jugeant sa réécriture indispensable.

Il invite de fait les organisations de parents d'élèves et les municipalités à refuser d'entrer dans un tel dispositif.

Pour information, le SNUipp04 vous présente ici les contributions qu'il a élaborées en étroite collaboration avec la profession et qu'il a versées au débat lors de la consultation. Il continue de les porter comme revendications durant la présente phase de négociations.

#### **Contributions transversales**

- Mise en place d'une formation initiale et continue ambitieuse avec la création d'instituts universitaires spécifiques (recrutement par concours en L3 plus deux années de formation et possibilité de pré recrutements dès le BAC avec formation universitaire jusqu'au L3 au sein de ces mêmes instituts) afin de préserver la mixité sociale du corps enseignant
- Déconnecter le temps de travail de l'enseignant du temps de classe
- Mise en place d'un système statutaire (fonctionnaire) et de rémunération à la hauteur des compétences de tous les personnels du système éducatif
- Mise en place de nouveaux métiers : orthophonistes
- Emplois à développer : médecins scolaires, infirmiers scolaires, assistants de direction, auxiliaires de vie scolaire, enseignants surnuméraires, enseignants spécialisés, enseignants formateurs, enseignants coordinateurs
- Développer les moyens alloués aux personnels itinérants (déplacements, moyens de communication, matériel ...)

### Contributions pour une école plus juste pour tous les territoires

- Mise en place d'un système de péréquation des moyens pédagogiques alloués aux écoles
- Développer l'animation et la coordination pour les RPI et les classes uniques
- Animation, possibilité de dédoublement, maintenance pour l'Ecole Numérique Rurale
- Développement de la prise en charge du transport (pour se rendre dans les structures spécialisées, en sortie scolaire, aux rencontres sportives ...)
- Donner une véritable priorité, en matière budgétaire, pour l'éducation prioritaire
- Obligation faite à l'Education Nationale d'accueillir les enfants dès 2 ans
- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour assurer l'égalité de trajectoire entre les filles et les garçons : réduire la disparité sexuée quant à l'impact de l'ambition des familles et l'horizon d'attente des élèves, résorber les inégalités entre territoire urbain et rural pour l'accès à l'enseignement supérieur (coût élevé du logement et des frais, temps de transport ...)

# Contributions pour le parcours des élèves et la prévention de décrochage

- Insister sur la qualité de vie de l'élève et d'accueil de sa famille (en prévoyant notamment du temps pour cela)
- Réorganiser de façon ambitieuse l'ensemble du parcours de l'élève en cycles (cycle 1 : TPS, PS, MS ; cycle 2 : GS, CP, CE1 ; cycle 3 : CE2, CM1 ; cycle 4 : CM2, 6ème, 5ème ; cycle 5 : 4ème, 3ème, 2<sup>nde</sup> ; cycle terminal : 1ère, terminale)
- Organiser autrement les contenus d'apprentissages, l'évaluation des élèves et du système
- Redéfinir les rythmes scolaires pour organiser différemment le temps de travail de tous les acteurs du système éducatif
- Faciliter les départs en classes transplantées (une fois par cycle à partir du cycle 2)
- Développement des RASED avec intégration des missions d'orthophonie
- Développer le travail en équipe (prévoir du temps, de l'animation, de la formation)
- Avoir plus d'enseignants que de classe
- Eradiquer le redoublement
- Création de crédits pédagogiques pour financer les projets scolaires

#### Contributions pour la scolarisation des élèves handicapés et les questions relatives à la santé scolaire

- Développer la médecine scolaire
- Renforcer les passerelles entre la médecine scolaire et la médecine publique
- Remise à plat des relations entre l'école, les instituts d'éducation spécialisée, les structures médico-sociales, la protection de l'enfance ... (formation, temps de concertation et de coordination)
- Créer des places en institut médical et en classe spécialisée jusqu'au lycée
- Créer des métiers statutaires pour accompagner l'inclusion des élèves en situation de handicap